

FORTIFICATIONS MILITAIRES DE MARTINIQUE, 1635 – 1845

Laurence Verrand

Association pour les Fouilles Archéologiques Nationales (AFAN)

*7, rue de Madrid
75008 Paris, France
lo.verrand@free.fr*

Symbole de possession et d'établissement, la batterie militaire, dans son rôle constructif de la colonisation française, a donné au littoral martiniquais un appareil défensif important. Inscrite dans le programme de l'élaboration de la Carte Archéologique de la France, dans une double perspective d'inventaire et de localisation, l'étude des archives du Dépôt des Fortifications et des Colonies a permis de reconstituer l'installation de ce dispositif depuis le temps des premiers colons jusqu'au milieu du XIX^e siècle. L'utilisation du milieu naturel et la maîtrise progressive de l'espace, relatives aux moyens humains, financiers et techniques, ont peu à peu formé ce paysage face à une adversité changeante, du corsaire à la nation concurrente. Avec 180 sites répertoriés, la cartographie obtenue montre ainsi les systèmes d'organisation successifs - depuis la défense de l'habitation, puis du bourg, jusqu'à l'ensemble du territoire -, réalités lisibles dans les jeux de dispersion et de concentration du dispositif défensif.

Avec 1100 km² de superficie, la Martinique occupe une position centrale dans l'arc oriental des Petites Antilles. Sa morphologie géographique caractérisée par un relief contrasté et un réseau hydrographique important ne la distingue pas tant des îles voisines, si ce n'est la configuration de ses côtes. Car outre l'assise commerciale et économique précocement réussie au XVII^e siècle, c'est bien son excellent port naturel, la baie actuelle de Fort-de-France, qui détermina le choix de cette colonie comme pivot de la défense française dans l'arc antillais. De fait, la Martinique fut le champ d'un

investissement militaire important, inscrit sur le territoire en une multitude de fortifications. L'étude des fortifications militaires de la Martinique a été initiée en 1992 dans le cadre de l'élaboration de la Carte Archéologique de la France. Ce travail de recensement a été mené dans le double objectif d'établir un inventaire cartographié du bâti militaire et de connaître la séquence chronologique de ces sites. A ce jour, les vestiges militaires ont été l'objet de peu d'interventions sur le terrain. Aussi, les données actuelles de la carte archéologique des fortifications de la Martinique découlent essentiellement des



Figure 1. Carte des communes de la Martinique

études d'archives. Cet inventaire constitue une base de données en amont des prospections et des fouilles à venir. Au total, cent quarante-deux sites ont été recensés pour les deux premiers siècles de la période coloniale (1635-1845). Cet ensemble a permis de mettre en évidence l'évolution de la géographie

défensive de la Martinique. Quatre cartes synthétiques découpent cette évolution en phases successives à peu près équivalentes en durée. Ces phases révèlent une maîtrise progressive de l'espace, par la détermination des points stratégiques, l'utilisation des défenses naturelles et le renforcement des

points faibles. La construction de cette défense répond à des besoins différents, en fonction des caractéristiques et de l'évolution de l'armement adverse. Elle fluctue également au gré des moyens techniques, financiers, économiques et sociaux. Enfin, les conflits, les conditions climatiques, voire les catastrophes naturelles sont des facteurs qui nécessitent un renouvellement fréquent des postes dégradés. Les points investis furent donc régulièrement créés, repris, déplacés et abandonnés en fonction d'événements et de priorités variables.

Prospective documentaire

Définition thématique et champ d'investigation

En considérant le conflit armé comme une réalité ou une menace régulières, la fortification militaire répond au besoin de dissuader ou de se protéger d'un agresseur. Elle se met en place dès la prise de possession française, en 1635, à la Martinique. On reconnaît comme fortifications militaires, tout ensemble ou complexe défensif bâti - en terre, en bois, ou maçonné - comportant des redoutes, des batteries et des forts. Par ensemble défensif, encore faut-il entendre ici, les fortifications et les bâtiments qui en dépendent directement, dans une unité de lieu. Les bâtiments militaires isolés à vocation de logement, magasin à poudre et entrepôts divers, éventuellement situés dans le tissu urbain, mais hors des complexes défensifs, ont été écartés. Ils ne sont pas représentés dans la carte des indices de sites.

La priorité étant donnée à la localisation sur l'ensemble du territoire martiniquais,

s'agissant de retrouver la trace de toute fortification ayant existé, il a été procédé au relevé systématique des indices de sites pour toute l'île. Ont été retenues, toutes les informations permettant de localiser les fortifications entre 1635 et 1845. Par suite, l'ensemble de ces informations révèle leur création jusqu'à leur abandon et permet de fournir la séquence chronologique de chacune d'elle. Ce recensement a été réalisé principalement dans le fonds consacré aux affaires militaires de la Martinique: le Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC)¹ Lettres, mémoires, rapports d'inspection, environ deux cents pièces d'archives porteuses d'indices significatifs dont quatre-vingt cartes et plans, sont à l'origine de cette reconstitution. Les auteurs de ces documents étaient des administrateurs, des militaires et des ingénieurs en poste à la Martinique ou à Versailles. Dans les textes, le dispositif défensif n'est pas toujours l'objet d'un inventaire complet des fortifications existantes sur le sol, qu'elles soient actives ou abandonnées. De manière générale, on mentionne les fortifications actives. De façon plus restrictive, certains documents s'intéressent uniquement aux fortifications qui sont l'objet de travaux ou de projets de travaux. Le nom de la batterie, ainsi que sa position, les bâtiments dépendants et l'artillerie dont elle est équipée sont plus souvent donnés par les rapports d'inspection. Ces rapports fournissent encore des informations sur l'état de la fortification et les travaux envisagés ou en cours de réalisation.

Les cartes représentent le plus souvent l'île dans son ensemble. Les cartes régionales sont plus rares mais plus riches dans leur détail. Il est rare que les noms des batteries de

côtes apparaissent sur les cartes. Les fortifications sont symbolisées. A l'encre noire ou rouge, une redoute sera schématisée par un carré, un redan par un angle droit, une demi-lune par un arc de cercle, etc. et parfois accompagnées de la mention «batterie». Aussi, le plan détaillé d'une fortification, renseigne sur la composition architecturale et permet aussi de dater un état quand il y a reprises sur un même site. On effectue alors les corrélations à partir:

- d'une situation géographique et topographique;
- de la composition architecturale (présence ou absence et nature des bâtiments dépendants);
- du plan proprement dit, ou du symbole le symbole est schématique.

Des cartes et plans aux textes, l'ensemble de ces documents permet des corrélations et des analyses assez fines. On arrive à déterminer, le cas échéant, plusieurs localisations topographiques proches, mais distinctes et successives dans le temps, pour un même nom de batterie. Au plan de l'occupation du sol, on a alors plusieurs sites. En effet, les étapes architecturales d'une batterie ne se superposent pas qu'en verticalité. Les décisions militaires s'attachent à améliorer le point de défense. L'avancée technique et le renouveau de l'artillerie y participent ; les données du terrain, également. Stratégiquement, le poste reste le même; son nom est maintenu. A l'inverse, on peut s'apercevoir qu'un nom change pour une même localisation, donc ici pour un même site. Ceci est valable pour les batteries mais aussi pour la toponymie en général. Dans la majeure partie des cas le repositionnement de tous ces points sur les cartes IGN actuelles²

voisine une approximation de 500 ou 800 mètres environ. La géographie très contrastée du littoral ainsi que le réseau hydrographique aide beaucoup à cette précision.

Bilan historique global

Dans sa chronologie, une fortification commence d'abord par être un point de fortification, c'est-à-dire un poste de défense non bâti mais muni d'un ou deux canons. La batterie préexiste depuis qu'elle est l'objet de discussions, de projets de construction, ou de modifications de projets, avant l'exécution des travaux. A partir de la première construction, on peut suivre, selon les cas:

- son entretien,
- sa destruction,
- sa réfection,
- une reconstruction modifiant le tracé,
- une relocalisation, c'est-à-dire une reconstruction sur un emplacement proche de l'ancien,
- les abandons, enfin, temporaire ou définitif.

Par analyses, amoncellements et corrélations, on obtient un total de cent quatre-vingt emplacements de sites de défense, tous localisés, pour la période allant du début de la colonisation aux années 1840. Parmi toutes les fortifications, on dénombre 6 forts et fortins:

- Fort Saint Pierre, construit dès 1635
- Fort Royal (puis Saint Louis), dès 1638
- Fort Trinité, 1713 (le premier sur la façade atlantique)
- Fort Marin, 1746
- Fort Ilet Ramiers (simple batterie vers 1728 jusqu'au projet de fortification en 1746)

- Fort Bourbon (puis Convention, puis Desaix), 1768-1772
- L'édification du fort Tartenson est postérieure: 1867-1873

Sur cent quatre-vingt sites, vingt-huit sont d'une courte durée, inférieure à dix ans. A l'autre extrême, cinq postes fortifiés perdurent plus de cent cinquante ans. La durée moyenne est de cinquante-cinq ans. Pour exemple, la batterie de la rivière Capot (commune de Basse-Pointe) est en service de 1728, au

moins, à 1788; soit une durée de soixante ans. En 1728, la batterie de rivière Capot défend «une demie lieue de coste et assure l'embarquadaire d'un nombre de riches habitans»³. Emportée par une crue, elle se trouve alors «ruinée totalement». On projette de la reconstruire à trois cents ou quatre cents pas de là. Un rapport de 1746 précise que cette batterie «vient d'être faite [mais] la plate forme ne peut par servir, ayant le talus.

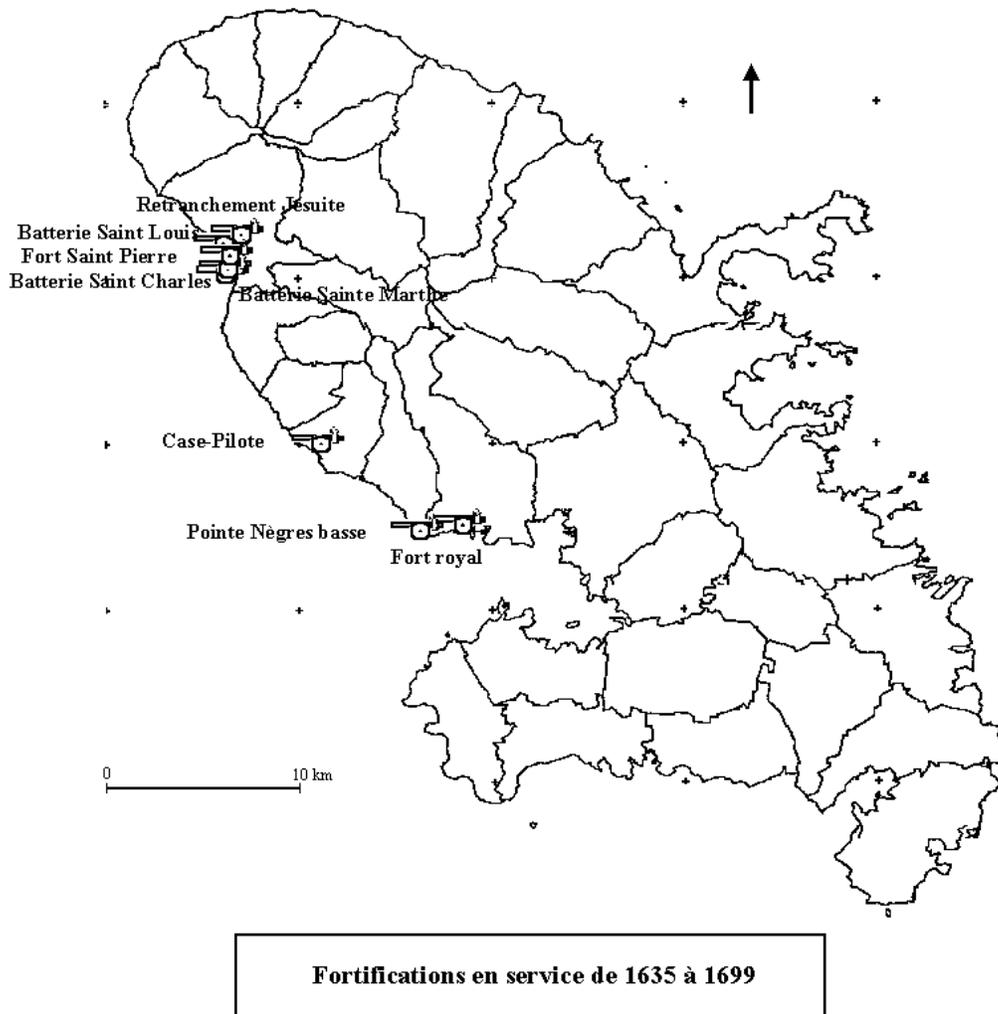


Figure 2. Carte des fortifications recensées pour la période 1635-1699

totalelement renversé»⁴. Cette réfection a-t-elle été suivie d'une nouvelle reconstruction? On sait pour le moins qu'elle continue d'être active. Elle est portée sur trois cartes successives en 1758⁵, en 1770⁶ et en 1785⁷. Finalement, en 1788, la batterie de la Rivière Capot est jugée «à supprimer ne protégeant qu'un Embarcadere particulier»⁸. Enfin, la répartition géographique est littorale pour 75% des fortifications. Seulement 43 sites sont implantés à plus de 500m. de la mer.

Répartition géographique des fortifications militaires

Fortifications en service de 1635 à 1700

La carte des fortifications du XVII^e s. couvre une période de 75 ans. Les colons menés par Belain d'Esnameuc prennent pied sur la rade de Saint-Pierre en 1635. Les premiers habitants s'installent sur la Basse-Terre, soit le versant occidental de l'île. La partie orientale de l'île, appelée Capesterre, reste habitée par les Amérindiens jusqu'en 1658.⁹ Au cours du premier siècle de la colonie, on a d'abord une localisation de poste avec une artillerie simple (un ou deux canons). A cette époque, la défense est surtout individuelle et vise à protéger l'habitation et les produits cultivés pour le commerce (le "pétun" ou tabac, tout d'abord, puis le sucre). Elle ne répond pas tellement aux menaces étrangères hollandaise ou anglaise mais plutôt aux initiatives des corsaires ainsi qu'aux raids des Amérindiens. Sur un poste armé apparaît ensuite une batterie. La carte du XVII^e s. rend compte uniquement des points de défense bâtis. Huit fortifications bâties sont recensées. C'est la rade de Saint-Pierre qui est investie tout d'abord, avec son fort au centre. Il est

implanté juste en arrière du rivage, à basse altitude. La défense est rapidement renforcée par plusieurs fortifications de part et d'autres de la rade. Celles de l'habitation des Jésuites sont projetées dès 1677. On creuse en premier lieu des retranchements sur les hauteurs ; puis une première batterie simple ou redan (angle saillant). Au sud, les batteries St Charles et Ste Marthe ne sont que de simples redoutes de terre en 1677.¹⁰ La batterie St Charles est retracée est rebâtie en maçonnerie dans la dernière décennie du siècle. La batterie Ste Marthe (localisée un peu au-dessus, sur le morne) sera rebâtie avant 1711.¹¹ Fermant la rade au nord, la batterie St Louis est projetée en 1685 à l'embouchure de la rivière des Jésuites (aujourd'hui, rivière des Pères).¹² Plus au sud, le Cul de Sac Royal (actuelle baie de Fort-de-France) présente un excellent port naturel, plus abrité que la rade de Saint-Pierre. Il est d'ailleurs d'usage de mettre les navires à l'abri au carénage du Cul de Sac Royal pendant la saison cyclonique. Une presque île naturelle qui constitue une avancée entre deux mouillages est investie dans les toutes premières années de la colonie. C'est là qu'est établi, en 1638, le fort Royal (aujourd'hui, fort Saint Louis). Le terme de fort est avant tout politique, il recouvre en réalité un double rang de palissade muni de quelques canons durant près de quarante ans. Par ordonnance du gouverneur de Baas en 1669, la fondation d'une ville est décidée sur les plaines alentour.¹³ On commence à construire le fort en maçonnerie vers 1676, répondant ainsi au vœu du roi de faire de ce lieu le point stratégique le plus important de la Caraïbe. On s'installe à la Trinité vers 1660. Le sud de l'île, des Anses-d'Arlets jusqu'au Marin, n'est habité que dans les années 1670 – et le Robert vers 1690. Enfin, en 1692, le

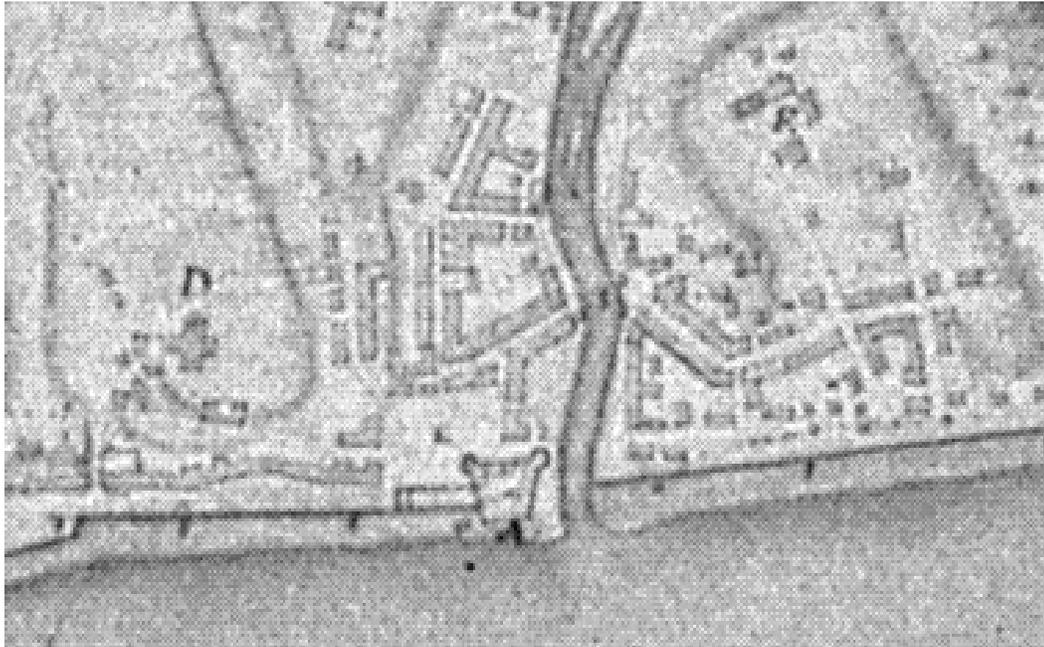


Figure 3. Fort Saint-Pierre en 1686 (Détail du *Plan géométrique du Fort et Bourg Saint Pierre de la Martinique*, par Payen, 1er juillet 1686; CAOM, DFC Martinique Supplément, 182/2)

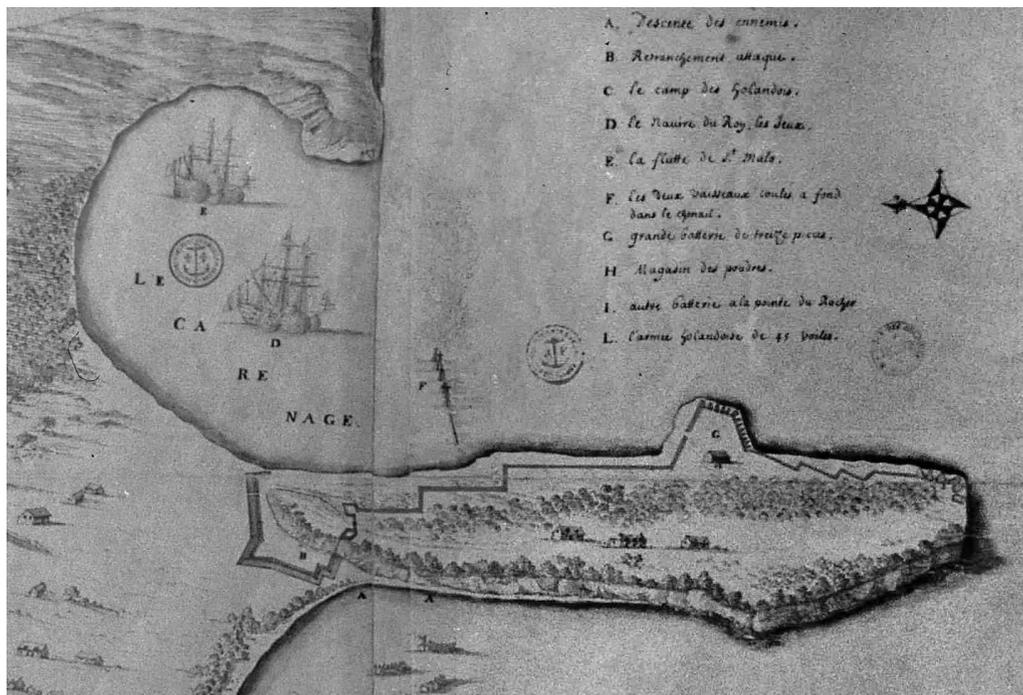


Figure 4. Le Fort royal en 1674 (Détail du *Plan de l'attaque du fort Royal de la Martinique par les Hollandais*, 1674 ; CAOM, DFC Martinique, 15PFB/8)

gouvernement de Saint-Pierre est transféré dans la ville en construction de Fort-Royal (aujourd'hui, Fort-de-France).

C'est dans le dernier quart du XVII^e s., vraisemblablement, qu'apparaissent, dans ces anses ou sur leurs pointes, les premières redoutes ou les premières batteries, conçues le

plus souvent en terre gazonnée. Elles seront reprises en maçonnerie dès que leur position stratégique sera reconnue. On aura dès lors le souci de les maintenir et de les bâtir pour la collectivité et non plus seulement pour la protection de quelques habitants riches ou importants.

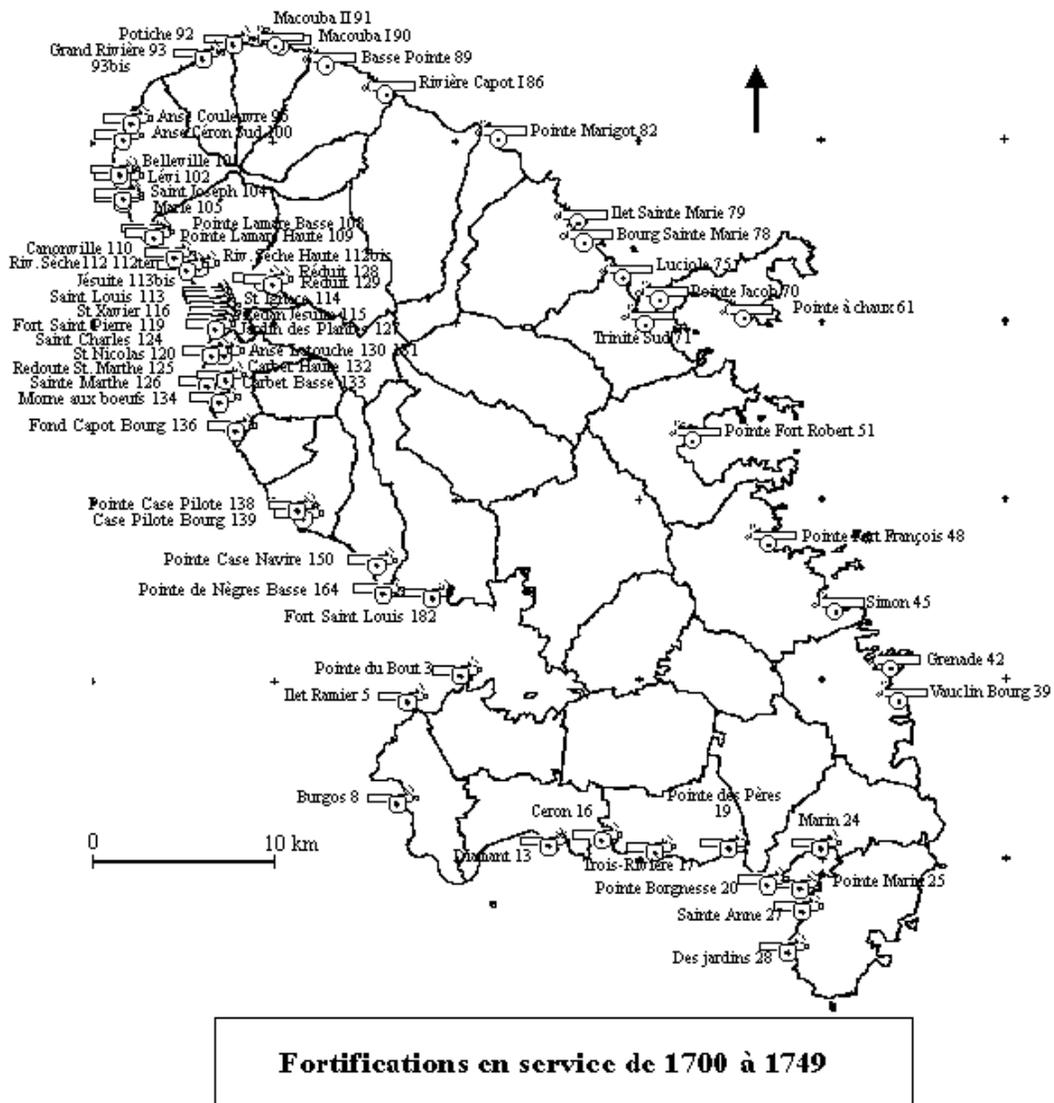


Figure 5. Carte des fortifications recensées pour la période 1700-1749

On sait par exemple qu'en 1693, les compagnies du quartier de Case-Pilote délibèrent sur l'organisation financière pour construire une batterie dans ce bourg.¹⁴ Pour réaliser cette batterie d'après le plan et le devis de Caïlus, ingénieur du Roi, le coût est de 48000 livres de sucre. Il est convenu que cette somme soit prélevée sur les revenus des habitants, à proportion du nombre d'esclaves qu'ils possèdent, sur le fonds des payants droits.¹⁵ En 1700, la colonie compte près de 21600 individus¹⁶ dont 14500 esclaves.

Fortifications en service de 1700 à 1749

Entre 1700 et 1750, cinquante-neuf nouvelles batteries sont recensées. Les positions antérieures sont confirmées. Un dispositif important défend Saint-Pierre. Il répond à la configuration géographique de la rade, trop largement ouverte sur la mer pour empêcher les descentes. Ce qui est protégé ici, ce sont les intérêts commerciaux et économiques qui restent très importants dans cette région de l'île même après le rattachement officiel du gouvernement à Fort-Royal. On dénombre neuf batteries et redoutes sur la rade. De cette époque, datent aussi les batteries intérieures du Réduit. Localisé en arrière de Saint-Pierre, implanté dans les mornes, le Réduit constitue un refuge fortifié pour servir aux retraites en cas d'invasion. Plus largement, le littoral est défendu en continu depuis les anses du nord (Coulevre) jusqu'à Fond Capot. De manière générale, le dispositif se développe tout autour de l'île. En vingt ans, depuis le début du XVIII^e s., la population a doublé et l'on compte 45600 habitants. La défense du territoire est politiquement indispensable au maintien de la colonie. En 1726, les forces armées de la

Martinique comptent quatre régiments d'infanterie et cavalerie - soit 4051 hommes d'armes.¹⁷ A cette même date, on recense une centaine de canons dans toute l'île dont plus de la moitié à Saint-Pierre. Mais entre 1703 et 1739, l'équipement général passe de 76 à 277 canons pour toute l'île. En 1753, la population aura atteint le chiffre de 77500 individus.

Assurant une défense contre la mer, l'implantation des fortifications est côtière. Les batteries établies sur les anses ou leurs pointes assurent la protection de chaque quartier. Cette implantation se concentre toujours sur les points de déchargement des sucres ou autres produits. Ce dispositif apporte ainsi des garanties contre les descentes des corsaires encore souvent rapportées comme venant de la Dominique. Vols d'esclaves, de canots voire de bétail, sont pratiqués. Ce sont des milices qui localement, faute de secours rapide par voie de terre depuis Saint-Pierre ou Fort-Royal, gardent des incursions ennemies, des lieux encore isolés, comme Grenade ou Simon.

Le dispositif des fortifications s'associe aussi à l'environnement terrestre ou aux abords maritimes. Certains points ne sont pas équipés mais participent de l'ensemble défensif. Bon nombre de rapports rappellent en effet quel rôle important jouaient les «cayes» (récifs), les bois, les reliefs escarpés, les marais, les côtes plantées de cactus ou d'arbres toxiques (tel le mancenillier) dans la défense naturelle de l'île. Sur la côte sous le vent, par exemple, tout le littoral n'est pas équipé. Les points où la descente est impossible restent libres: C'est le cas des falaises du côté de la commune actuelle de Bellefontaine (entre Case-Pilote et Fond

Capot). C'est également le cas du port naturel qu'est la baie de Fort-Royal où les marais, la mangrove, qu'on disait à l'époque "pays noyé", interdit toute progression terrestre rapide.

Si la défense du territoire est politiquement indispensable au maintien de la colonie, elle est aussi l'instrument de sa construction par la logistique et les superstructures qu'elle apporte. Or, de la même manière qu'on utilise l'environnement naturel, on contrôle le développement de l'équipement. Des investissements importants vont à la construction des batteries militaires plutôt qu'aux voies de communications terrestres. En effet, si les "chemins" ou les routes sont étroits et peu développées, c'est encore pour empêcher les ennemis de pénétrer dans les terres avec une artillerie puissante mais encombrante. Aussi les communications se font-elles essentiellement par voie de mer. A telle enseigne, l'organisation de la circulation maritime comprenait un service de taxi-canots, tenu par les noirs libres, en 1710.¹⁸

Sur la côte atlantique, la forme de défense est composite : le bourg de la Trinité est le premier port atlantique défendu par un fort, en 1713. Mais on s'appuie aussi sur la difficulté de naviguer et d'accoster dans cette région, à cause des récifs. Et de fait, sur cette partie de la côte au vent, l'artillerie distribuée est plus faible, en nombre comme en calibre. Les autres points fortifiés correspondent aux quartiers importants et aux principaux bourgs. Au Marin, on construit un fortin en 1746. En définitive, tout le pourtour de l'île est protégé selon une hiérarchie variable qui est fonction de la concentration de l'habitat, des intérêts

économiques et des atouts naturels de la géographie.

Fortifications en service de 1750 à 1802

Entre 1750 et 1802 les incursions anglaises se multiplient. La Martinique connaît trois incursions de courte durée en 1759, 1762-1763 et 1792 - et une occupation plus longue de 1794 à 1802. Les batteries nécessitent un entretien renouvelé. Presque toutes les anciennes fortifications sont confirmées, puisque seulement cinq d'entre elles sont supprimées. Et l'on voit se créer de plus quatre-vingt onze fortifications. Elles sont établies pour près de la moitié, dans la région de Fort-Royal, à savoir vingt-quatre à Fort-Royal et vingt à Case-Navire (Schoelcher, aujourd'hui). Seulement cinq batteries nouvelles sont établies à Saint-Pierre. Il est remarquable d'observer, en 1759 par exemple, comment François Beauharnais de Beaumont, gouverneur des Iles du Vent, réagit après l'attaque du mois de janvier. Son rapport du mois de décembre fait état de toutes les redoutes et batteries qu'il a fait renforcer ou établir dans la région de Fort-Royal. Au total, une quinzaine de batteries nouvelles, placées sur le littoral et dans les terres, datent de cette année-là.¹⁹

En matière d'archives graphiques, cette période est particulièrement bien documentée par la carte de Moreau du Temple²⁰ et par le Routier de la Martinique.²¹ La première a fourni quarante indices de fortifications; la seconde, soixante-huit. D'autres cartes régionales détaillées enrichissent le recensement. Aussi la reconstitution, pour cette période, approche d'autant mieux la réalité du dispositif défensif d'alors. A Saint-

Pierre, des mésententes politiques gèlent l'exécution des travaux. Depuis le rattachement du gouvernement à la ville de Fort-Royal, les deux pôles de l'île sont en concurrence.. En tant que pôle économique important et en tant que région stratégique privilégiée, Fort-Royal est particulièrement ciblé par les Britanniques. Les batteries établies ou renforcées par François Beauharnais de Beaumont en 1759 sont implantées sur le littoral et dans les terres.

Elles sont entretenues jusqu'à la période révolutionnaire. C'est à cette époque que l'on construit le premier fort intérieur à la Martinique, suivant les concepts de Vauban. Décidé en 1763 après le départ des Anglais, sa construction est commencée en 1768. Implanté sur le morne Garnier, le fort Bourbon (aujourd'hui, fort Desaix) domine le Cul de Sac Royal à 150 mètres d'altitude, à deux kilomètres à vol d'oiseau de la mer.

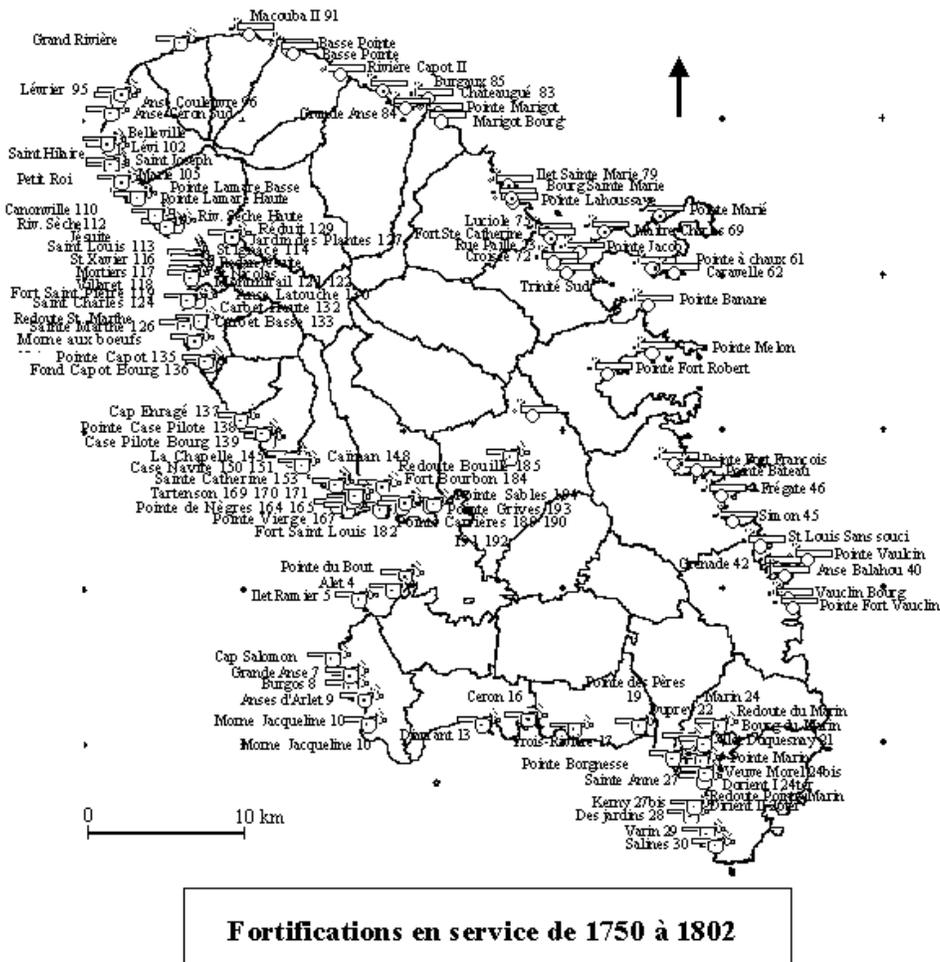


Figure 6. Carte des fortifications recensées pour la période 1750-1802

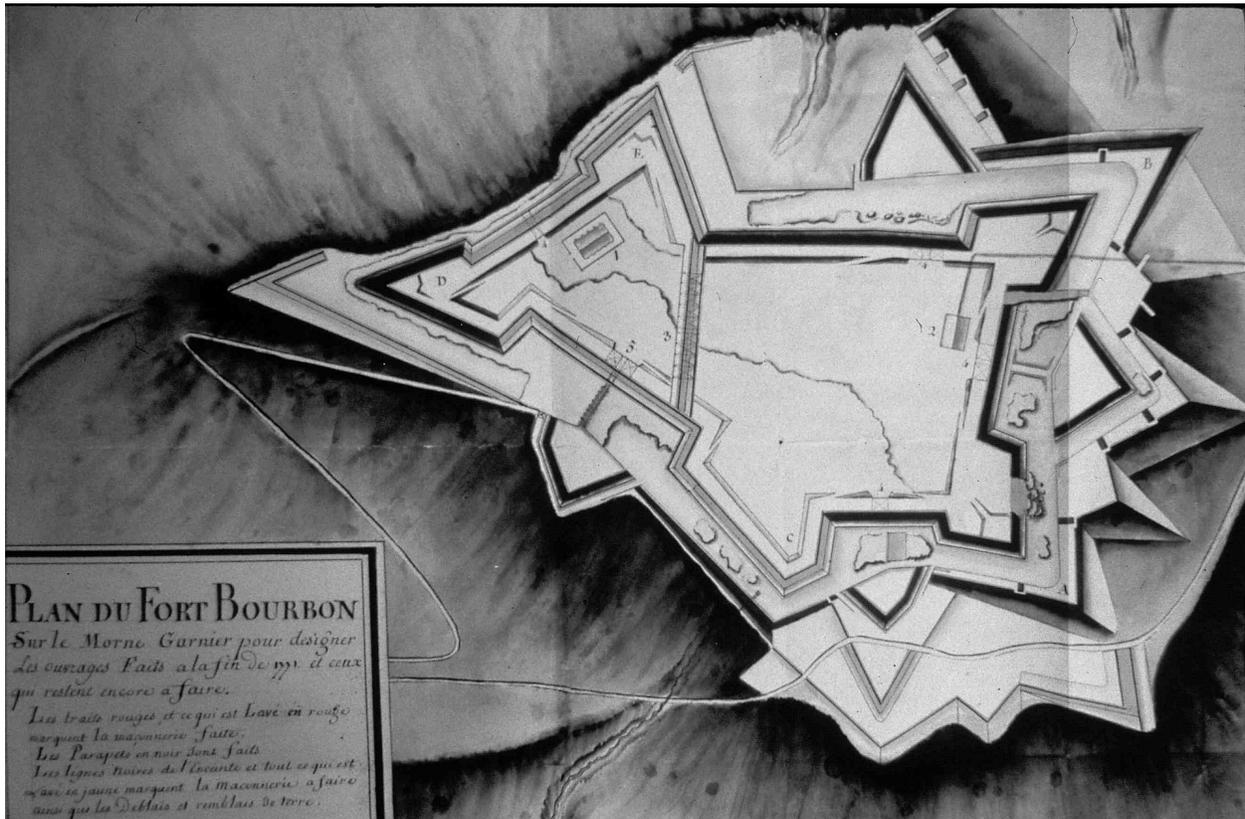


Figure 7. Le fort Bourbon en cours de construction, 1771 (Détail du *Plan fort Bourbon*, 1771; CAOM, Colonies, C/8a/70/56)

L'entrée du grand Cul de Sac est défendue par les batteries postées sur la Pointe des Nègres et la Pointe de la Vierge à l'ouest de la ville. Leurs feux croisent ceux des deux forts. On reprend régulièrement la fortification de l'îlet à Ramiers, situé à l'entrée sud de la baie, dont l'escarpement naturel et la position isolée et avancée offrent des atouts intéressants. D'une simple batterie on fait un fort, pensé et repensé à partir de 1746.²²

Sur les côtes du sud de la Martinique, on renforce les points d'appui, notamment au Marin et sur la côte atlantique. A l'inverse, le dispositif des bourgs de l'extrémité nord de

l'île est en recul. De là, les voies de communication vers l'intérieur de l'île sont longues et empruntent un relief plus accidenté. Or les attaques ne menacent plus désormais les embarcadères mais les postes clefs

Fortifications en service de 1803 à 1845

Les Anglais quittent la Martinique en 1802 et l'occupent une dernière fois entre 1809 et 1814. Les batteries de côte sont dégradées. Dans les années 1820-1830 la situation générale de la défense de l'île n'évolue pas. L'appareil défensif compte malgré tout cent sept fortifications. Mais



Illustration 8 – Vue de l'îlet à Ramiers en 1815 (*Vue de l'Islet à Ramiers depuis l'anse Mathurin*, par Pierre Trouard de Riolle, 1815; CAOM, Atlas Moreau de Saint Méry, F/3/293b/18

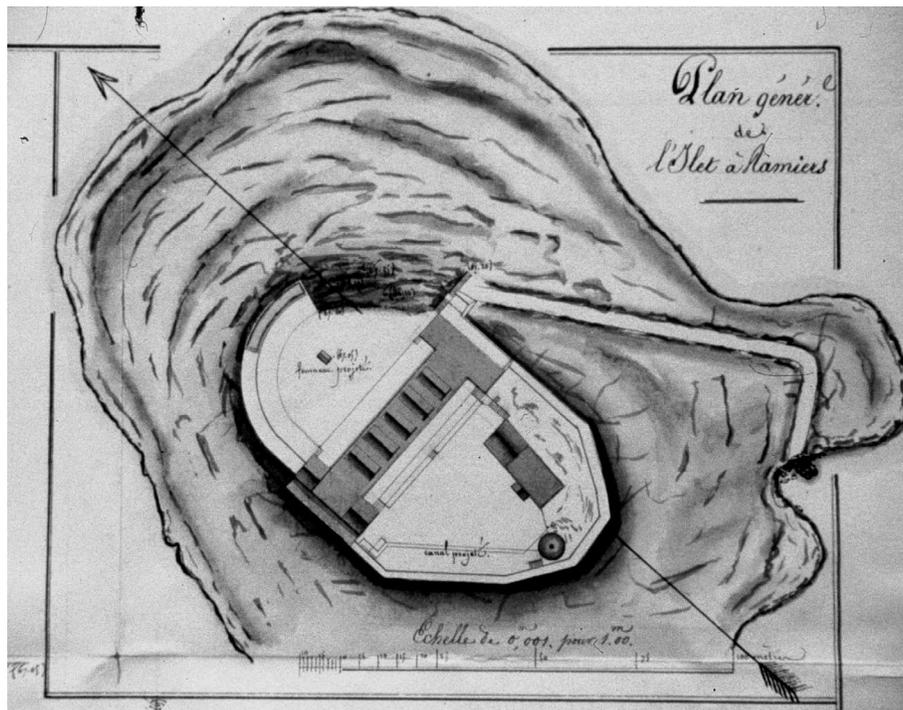


Illustration 9 – Plan du fort de l'île à Ramiers, état fin du XVIIIe s à 1829 (Détail encart D du *Projet pour construire un fourneau à rougir les boulets dans la batterie circulaire de l'Islet à ramiers*, par Collas de Courval, capitaine du Génie, sous-directeur des fortifications, 31 janvier 1829, extrait, encart D; CAOM, DFC XI/17PFB/76

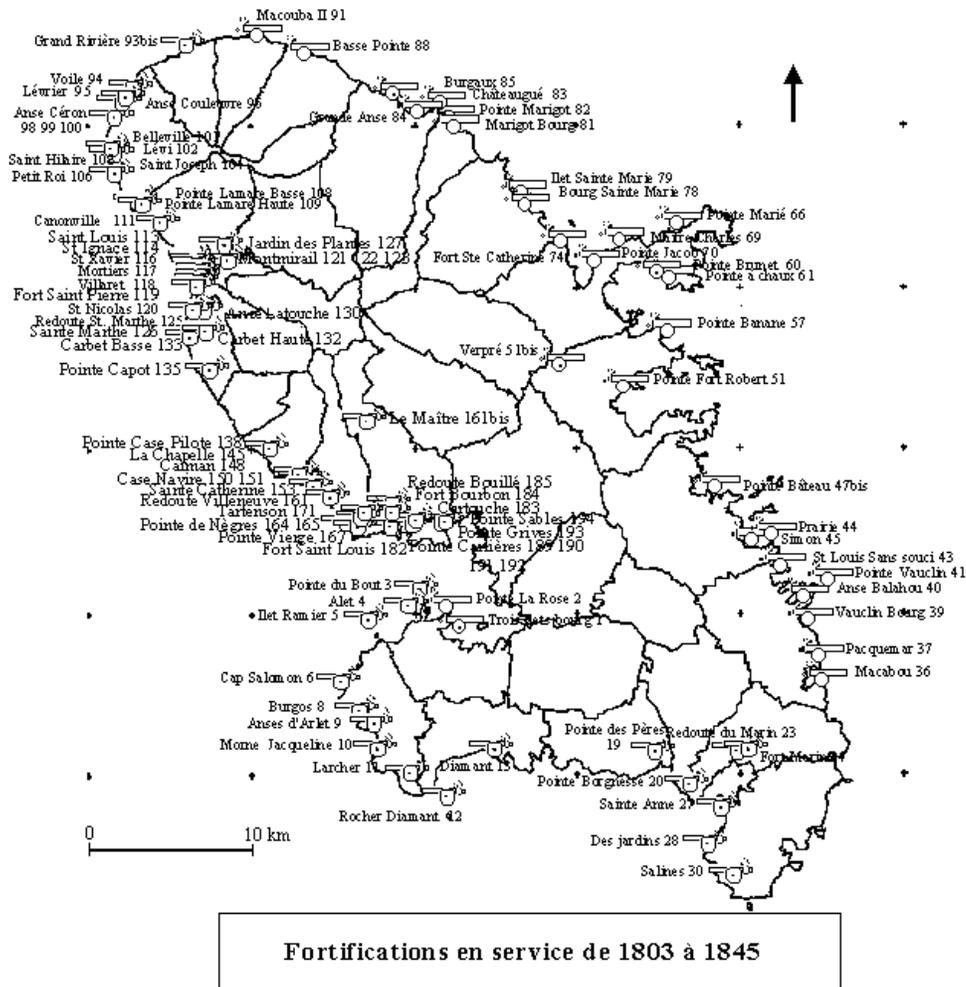


Figure 10. Carte des fortifications recensées pour la période 1803-1845

seulement soixante-dix d'entre elles sont considérées comme actives, en même temps. Dans l'ensemble, entre 1803 et 1845, soixante-neuf positions sont supprimées, quatre-vingt cinq sont confirmées, quatorze postes sont créés.

Au plan administratif, la Martinique est dotée d'un Conseil Privé en 1826, responsable des constructions publiques. C'est en 1831 que le financement des travaux regardant

auparavant le service du génie (militaire) lui revient. Le génie (civil) hérite d'un dispositif non seulement hors de service mais inadéquat, en regard de la modernisation de l'armement. Dans les années 1840, les plans de défense générale, très producteurs de documents de type plan, sont acceptés dans leur principe mais piétinent. Le maintien et l'entretien des batteries sont régulièrement débattus. Les solutions d'adaptation ou de remplacement sont trop onéreuses. Une quarantaine de

positions nouvelles proposées par la commission de défense locale ne dépasseront pas le stade de projet. Enfin, le budget du ministère privilégie la Guadeloupe dont le dispositif a subi de lourds dommages après l'ouragan du 26 juillet 1825.

Néanmoins, d'anciennes batteries sont encore entretenues sur le littoral martiniquais. Elles sont considérées comme des fortifications secondaires, de première riposte ou d'alarme. L'effort général est confirmé dans la région de Fort-de-France. Le dispositif de Saint Pierre continue de reculer. On privilégie des points efficaces plutôt que le nombre.²³

Des camps sont mis en place dans les terres, où l'air est plus sain. Ils sont destinés à l'acclimatation des soldats de l'infanterie. On se soucie alors beaucoup de la santé des hommes de troupes, notamment les arrivants, car les pertes dues à la fièvre jaune sont encore importantes. Parallèlement, le climat social de l'entre-deux abolitions (1802-1848) fait que l'on cherche à se garantir des révoltes d'esclaves. On s'appuie donc sur l'infanterie davantage que sur la fortification dans une nouvelle organisation défensive contre la terre et non plus seulement contre la mer. Mais au plan du bâti et de l'archéologie, cette option-là laisse peu de traces.

On voit donc, dans cette première moitié du XIXe siècle, l'abandon de la carte des points militaires du XVIIIe siècle pour cause de destruction, manque de crédits, défaut de décision et changement de priorité stratégique. Après une croissance continue des unités et le développement territorial de la défense, une concentration des forces amène

un déséquipement en nombre de postes – et ce, jusqu'à nos jours.

Conclusion

Les sources historiques apportent une connaissance importante de la répartition du bâti défensif de la période coloniale. La géographie défensive de la Martinique est formée des événements et des stratégies politiques qui l'occupent en permanence, reflétant l'enjeu français, les richesses à protéger, les moyens et les difficultés de mise en place et d'entretien. Dans sa dimension chronologique, ce recensement permet de mieux comprendre la succession des faits qui s'attachent au site, du projet jusqu'à l'abandon. Suivant l'objet à protéger, il existe différents modèles de dispositifs défensifs attachés à l'habitation, au bourg, et à la région.

La carte des indices de sites archéologiques est aussi relative à une maîtrise et à une gestion de l'espace. Le processus d'établissement régule les structures d'équipement du territoire – en fortifications, mais aussi en voies de communication. L'exploitation de la morphologie topographique des hostilités du milieu naturel (récifs, falaises, accidents du relief, mangrove, cactus, etc.) complète et oriente le bâti matériel.

Bibliographie

- Bégot, Danièle
1992, «Architectures créoles », dans *Voyage aux îles d'Amérique*, catalogue de l'exposition organisée par la Direction des Archives de France Ministère de la Culture et de la Communication avec le concours du Muséum National d'Histoire Naturelle et la participation de la Société des Amis des Archives, Archives Nationales, Hôtel de Rohan, avril - juillet 1992, Archives Nationales, Paris, pp.313-326.
- Bégot, Danièle, Monique Pelletier et Catherine Bousquet-Bressolier
1998, *La Martinique de Moreau du Temple*, Comité des travaux historiques scientifiques, Paris.
- Blanchard, Anne
1979, *Les ingénieurs du Roy de Louis XIV à Louis XVI – Etude du corps des fortifications*, Dehan impr., Centre d'Histoire militaire et d'études de défense nationale de Montpellier, n°9, Montpellier.
- 1981, *Dictionnaire des ingénieurs militaires 1691-1791*, Dehan impr., Centre d'Histoire militaire et d'études de défense nationale de Montpellier, n°14, Montpellier.
- Buisseret, David
1983, *Histoire de l'architecture dans la Caraïbe*, Editions Caribéennes, Paris.
- Collectif,
1998, *Le patrimoine des communes de la Martinique*, Flohic éditions, Charenton-le-Pont.
- Giordani, Jean-Pierre
1996, *La Guadeloupe face à son patrimoine*, Karthala, Paris.
- Guibert, J-M.
1990, «Architecture militaire », dans *La grande encyclopédie de la Caraïbe*, vol. VIII, Sanoli, sans lieu, pp.79-94.
- Lafleur, Gérard
1992, *Les Caraïbes des Petites Antilles*, Editions Karthala, Paris.
- Paul, Lieutenant Colonel et Capitaine Basset
1931, *L'artillerie aux colonies - Exposition coloniale internationale de Paris*, Vilain et Bar, Paris.
- Poncelet-Somville, E.
1990, «Quels remparts devant la mer?», dans *La grande encyclopédie de la Caraïbe*, vol. VIII, Sanoli, sans lieu.
- Vergé-Franceschi, Michel
1992, «Le rôle stratégique des îles», dans *Voyage aux îles d'Amérique*, catalogue de l'exposition organisée par la Direction des Archives de France Ministère de la Culture et de la Communication avec le concours du Muséum National d'Histoire Naturelle et la participation de la Société des Amis des Archives, Archives Nationales, Hôtel de Rohan, avril - juillet 1992, Archives Nationales, Paris, pp.131-134.
- Verrand, Laurence
1999, «Pierres, bois et terres cuites dans le paysage antillais, au fil du temps», dans *Regards sur les Antilles, collection Marcel Chatillon*, Exposition organisée au musée d'Aquitaine, 23 septembre 1999
- 2000, Bordeaux, Catalogue, coédition Réunion de Musées Nationaux et Musée d'Aquitaine, Paris, pp.45-50.
- Veuve, Serge, Marc Guillaume, Michèle Delacourt-Léonard et Laurence Verrand
1999, *Saint-Pierre de la Martinique*, suivi de *Saint-Pierre et la mer*, ministère de la culture et de la communication, Documents d'évaluation du patrimoine archéologique des villes de France;n°17, Paris.

Notes

¹ Ces archives sont conservées Issu du Dépôt des cartes et plans de la Marine créé en 1778 et des différentes directions des fortifications insulaires, le Dépôt des Fortifications des Colonies (DFC) a été détaché du ministère de la Marine et remis au ministère des Colonies en 1914. Il est à présent conservé au Centre des archives d'outre-mer (CAOM), antenne des Archives Nationales, à Aix-en-Provence, France. Le DFC Martinique et son Supplément totalisent six mille deux cent dix-huit pièces pour la période allant de 1660 à 1945.

² Institut Géographique National, *st-pierre*, échelle 1:25000, 1985, eds, Paris. IGN, *la trinité*, échelle 1:25000, 1985, eds, Paris. IGN, *fort-de-france*, échelle 1:25000, 1985, eds, Paris. IGN, *le marin*, échelle 1:25000, 1985, eds, Paris.

³ Demalherbe, commissaire d'artillerie, *Estat dans lequel se trouvent présentement les batteries qui sont*

sur la coste de l'Isle de la Martinique, 2 juillet 1728; CAOM, DFC Martinique 47/143.

⁴ La Coste, commissaire d'artillerie au département, *Mémoire et observations sur les batteries et canons du département du fort St Pierre, conformément à l'Etat, et à la visite faite, par ordre de Messieurs les Général, et Intendant du 13e juillet 1746*, 12 août 1746; CAOM, DFC Martinique 47/159.

⁵ Bellin, ingénieur de la Marine, *Carte réduite de l'Isle de la Martinique dressée au dépost des cartes plans et journaux de la Marine pour le service des Vaisseaux Français*, 1758; CAOM, DFC Martinique 15PFA/167 bis.

⁶ Moreau du Temple, *Carte géométrique et topographique de l'Isle Martinique*, 1770, éch. 1:14437; Bibliothèque Nationale de France, Paris, Cartes et Plans, Portefeuille 156, division 2, pièce 17.

⁷ *Itinéraire des chemins royaux de l'Isle Martinique* dit "Routier de la Martinique", vers 1785, éch. 1:14850; CAOM, Atlas Moreau de Saint Méry, F/3/292.

⁸ *Armement et approvisionnement du Fort Bourbon et des diverses batteries de côte*, 1788; CAOM, DFC Martinique 51/468.

⁹ Après un siècle et demi de flibuste dans la mer des Caraïbes, la prise de possession effective dans les Petites Antilles débute à l'île de Saint-Christophe en 1625 avec le massacre d'une centaine de Caraïbes par les Français et les Anglais. De l'île de la Grenade à l'île de Sainte-Croix, entre 1625 et 1650, la quasi totalité du territoire amérindien va passer à l'Europe, non sans une active résistance et des alliances conjoncturelles au gré des conflits opposants les Français, les Anglais et les Hollandais. A la Martinique, Français et Amérindiens cohabitent - l'île étant coupée en deux suivant une ligne de démarcation nord-ouest/sud-est. Ce consensus s'achève en 1658 dans un conflit qui causera la mort à la plupart des Amérindiens de l'île. Certains se réfugient à la Dominique. Le traité franco-anglo-caraïbe de 1660 garantissant la souveraineté de la Dominique et de Saint-Vincent aux Amérindiens sera définitivement remis en cause par le traité de Paris, en 1763, qui accordera ces possessions aux Anglais.

¹⁰ De Combe, *Mémoire à Monseigneur pour luy rendre compte de l'estat des places que j'ay visitée ensemble ce qu'il y conviendrait faire pour les mettre en estat de defence*, 31 mars 1677; CAOM, DFC Martinique 47/15.

¹¹ De Malherbe, *Plan des batteries de l'Isle de la Martinique tant anciennes que nouvellement construites par ordre de Messieurs de Phelypeaux et Duquesne*, 20 juin 1718; CAOM, DFC Martinique 15PFA/116.

¹² Payen, *Plan géométrique du bourg et fort St Pierre, et projet de deux batteries*, 30 septembre 1685; CAOM, DFC Martinique 15PFA/41.

¹³ Ordonnance de M. de Baas portant réunion au domaine d'un terrain situé près du Fort-Royal, 3 octobre 1669; CAOM, Colonies C/8a/1/F9.

¹⁴ Compagnies des Srs Alléaume et Du Charmoy, *Délibérations des habitans des compagnies pour la perception d'un droit de quarante huit mille livres de sucre pour faire faire une batterie de 4 pièces de canon au bourg de la Case Pilote*, 5 avril 1693; CAOM, DFC Martinique 47/67.

¹⁵ Deux ans plus tard, ce fonds devient le "droit de capitation" (taxe par tête). Ce nouvel impôt est institué en 1695 par Louis Phélypeaux, Comte de Pontchartrain, contrôleur général des Finances entre 1689 et 1699. Chaque colon paye un droit par esclave en sa possession. Cette taxe sera abolie en 1789.

¹⁶ 21 579 habitants, très exactement recensés en 1700 dont 14500 esclaves et 507 noirs libres; CAOM, Recensements, G¹ 470bis.

¹⁷ 4051 hommes d'armes dont 842 au régiment de Fort Royal, 1226 à Saint-Pierre, 973 au Cul de Sac Marin, 912 à la Trinité - plus une compagnie de 98 nègres libres formée pour la chasse aux nègres marrons (*Estat général des milices de l'isle Martinique dressez sur ceux des reveues que j'en ay faites pendant les mois de juin juillet et aoust*, Desclieu, Saint Pierre, 6 oct 1726; CAOM, Recensements, G1 470 bis, n°16).

¹⁸ De Gabaret, *Mémoire sur l'Etat présent de l'île de la Martinique, de ses ports, rades, et réduits*, &, 12 décembre 1710; CAOM, DFC Martinique 47/108.

¹⁹ Beauharnais de Beaumont (François), lettre sur les fortifications, 31 décembre 1759; CAOM, Colonies, C/8a/62/F205.

²⁰ Moreau du Temple, 1770, *op. cit.* Ce document a été réalisé par des ingénieurs géographes envoyés en 1763 par le ministère afin de dresser une carte générale détaillée. Les levés topographiques et les relevés de bâti représente l'île dans son ensemble avec la plus grande qualité cartographique à cette époque.

²¹ *Itinéraire des chemins royaux de l'Isle Martinique*, vers 1785, *op. cit.* Ce document égale la carte de

Moreau du Temple en qualité cartographique. Il ne couvre pas l'ensemble du territoire; son objet principal étant de représenter les voies de communications terrestres royales.

²² L'escalier d'accès, visible sur l'aquarelle de Pierre Trouard de Riolle de 1815 et le plan de 1829, était doublé d'une grue afin de monter l'artillerie.

²³ On projette une couronne de Tours-modèles sur les hauteurs, en arrière de la ville. Le concept des tours-modèles est d'ailleurs proposé pour ferrer la région de Fort-de-France aussi, ainsi que certaines pointes du littoral. Si l'on fait le parallèle avec l'évolution du Génie militaire en Europe, on constate que l'école de Montalambert (1714-1800) critique le tracé bastionné de Vauban adopté dans tout le monde colonial au XVIIIème siècle. L'enceinte est sans profondeur, l'artillerie est trop exposée. Montalambert prône la ligne de défense constituée de forts détachés se flanquant mutuellement.